

Les subsides

ce qu'ils sont, symboliques. Il n'y a pas d'efforts sincères et de grande envergure de la part du gouvernement fédéral pour assurer le recyclage des femmes. C'est ça, la réalité.

Pourtant, monsieur le Président, un groupe d'étude formé de représentants de tous les partis avait fait des recommandations en septembre 1981. Le rapport du groupe de travail, intitulé «Du travail pour demain», signalait au Parlement un problème auquel il fallait s'attaquer. Néanmoins, aucune disposition du budget qui a suivi ne permettait de croire que le gouvernement ait accordé la moindre attention aux recommandations. Ainsi, ce gouvernement a financé une étude, un rapport, qu'il renvoie maintenant à Donald Macdonald pour qu'il le lise. Il lui donne trois ans et \$800 par jour.

M. Kilgour: Faut bien qu'il mange.

M. Hawkes: Oui, il faut bien qu'il mange. Et que dire des pensions de veuve, monsieur le Président?

Ce matin, le ministre responsable de la condition féminine a cité certaines remarques que le député de Kingston et les Îles a faites sur les allocations au conjoint. Si vous y regardez de près, vous constaterez que le ministre parlait des déductions fiscales pour le conjoint et qu'elle lisait un discours du député de Kingston et les Îles qui traitait de l'allocation au conjoint. Il est temps que le ministre apprenne la différence entre une déduction d'impôt et une allocation. Cette dernière est une prestation que l'on verse aux femmes entre 60 et 65 ans parce que leur mari à 65 ans ou plus. L'inverse peut être vrai également. Ce programme permet d'accorder une aide supplémentaire aux couples mariés lorsque l'un des conjoints a atteint 65 ans et l'autre non. Voilà ce qu'est l'allocation au conjoint. C'est de ça dont parlait le député. Notre ministre responsable de la condition féminine ne comprend pas en quoi ce programme de base, universel, diffère des déductions d'impôt. Il y a pourtant une différence considérable, monsieur le Président, et, après deux ans, il serait temps que le ministre l'apprenne.

Je saisis cette occasion, monsieur le Président, pour rappeler que c'est le gouvernement Clark, au cours de ses brefs neuf mois de pouvoir, qui a inscrit l'allocation au conjoint dans la loi, de façon que si le conjoint le plus âgé décède, le plus jeune puisse continuer à recevoir l'allocation. Voilà une réalisation importante pour les femmes, en fait, pour tous les Canadiens. Cette mesure avait été promise, la promesse a été tenue.

Je vois que vous vous levez, monsieur le Président, je vais donc conclure en demandant aux députés de l'autre côté de considérer ce que leurs ministres ont fait de la planification familiale. Il y a deux femmes au cabinet, seulement deux sur quelque 30 membres. Regardez ce que font vos ministres, et regardez-le d'un œil critique. Si vous croyez réellement à l'égalité, il y a encore du chemin à parcourir et aucun député de cette assemblée ne peut être fier des progrès qui ont été réalisés à ce jour. Il n'y a pas lieu d'être fiers. Il faudrait plutôt rougir de honte.

[Français]

M. Tardif: Est-ce que l'honorable député pourrait dire à la Chambre s'il est au courant du montant versé au Comité d'action national, et dans la négative, est-ce qu'il juge qu'un montant de \$191,000 représente quelque chose en soi de marginal?

M. Hawkes: Si le gouvernement a écouté le Conseil, c'est une somme qui bénéficiera aux femmes, mais dans le cas qui nous préoccupe, il n'écoutait pas le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. C'est un gaspillage d'argent.

M. Cyr: Monsieur le Président, j'aimerais, moi aussi, poser une question à l'honorable député qui vient de reprendre son siège. Dans son exposé, il a dit que l'honorable ministre prononçait de beaux discours, mais que le gouvernement ne leur donnait jamais suite ainsi qu'aux instances faites par diverses commissions qui ont siégé depuis quelques années. L'honorable député sait-il qu'au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, il existe des programmes qui ont été mis de l'avant au cours des dernières années? Et je vais n'en mentionner que quelques-uns qui s'intitulent:

[Traduction]

Le centre d'orientation professionnelle pour femmes. Les programmes d'extension. Les subventions salariales au secteur privé pour la formation dans des domaines non-traditionnels. Le programme de formation en établissement et les programmes de formation sociale dans la fonction publique.

[Français]

C'est de la responsabilité du gouvernement du Canada de voir à la formation professionnelle, c'est-à-dire dans la formation professionnelle, au «training-on-the-job» ou bien après avoir terminé ses études à l'université. Dans son exposé, l'honorable député a semblé avancer que le gouvernement du Canada devrait visiter les CEGEP et les universités afin de pouvoir dicter aux provinces quelle sorte de cours ils doivent dispenser aux femmes afin qu'elles puissent, plus tard, être admises sur le marché du travail au Canada où elles peuvent se trouver de l'emploi. Et il a parlé aussi dans son exposé de la nouvelle Constitution qu'on a acceptée l'an dernier, au Canada, que toute la Chambre et le Parlement ont acceptée. L'honorable député n'est-il pas satisfait des programmes d'entraînement que nous avons mis de l'avant, et veut-il qu'on amende la Constitution canadienne afin qu'on puisse dicter aux provinces les cours qui doivent être donnés dans les universités et dans les CEGEP?

• (1600)

[Traduction]

M. Hawkes: Monsieur le Président, il est grand temps que le gouvernement libéral se mette à respecter la constitution du Canada. Ce serait une amélioration énorme. C'est la première chose.

Deuxièmement, je comprends le point de vue du député. Je peux lui dire qu'il s'est bien pénétré de la propagande du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, mais qu'il lise donc le compte rendu des délibérations du groupe de travail parlementaire sur les perspectives d'emploi pour les années 80, où les fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et d'autres ministères sont venus témoigner. Le groupe de travail a parcouru le pays, écouté le point de vue des Canadiens et recommandé plus de 200 mesures à prendre. La plupart n'ont pas été appliquées. Il a soigneusement délimité les compétences fédérale et provinciale.